

Séance du lundi 23 mai 2016

L'an deux mil seize

Et le vingt trois mai

à 19 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

Etaient présents : EDON Dominique, AVIGNON Damien, CHAUSSEE Annick, DE MEYERE Patrick, COURTIN Elisabeth, LEGRAND Anthony, ROTTIER Corinne, GUEHO Sigrid, PATAULT Florie, VOTAVA Nadine, LAMY Christophe

Absents excusés : BLUTEAU Sandra, MONTAROU Lionel, PINCONNET Gilles

absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Corinne ROTTIER conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Gilles PINCONNET a donné son pouvoir à M. Dominique EDON

Mme Sandra BLUTEAU a donné son pouvoir à Mme Annick CHAUSSEE

VENTE DE TUILES ET BOIS DE CHARPENTE 10 rue des Lilas

2016 - 47

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à l'acquisition du 10 rue des Lilas. Une annonce a été effectuée pour la vente de tuiles et bois de charpente, les propositions des offres étaient fixées au plus le 23 mai 2016 à 12 h et l'ouverture auraient lieu le même jour en séance plénière du conseil municipal.

Une seule offre reçue a été décachetée ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir l'offre de Monsieur Olivier LENOIR demeurant au lieu dit Le Grand Orgère à La Chapelle Saint Rémy 72160 pour un montant de 100 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

DEVIS GARDIENNAGE

2016 - 48

Dans le cadre de l'organisation de la fête de la commune qui se déroulera le samedi 25 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

De retenir la société S.P.I. sis 11 rue Chanzy 72000 LE MANS, pour le service d'un maître chien pour le gardiennage des biens et la surveillances des personnes du samedi 25 juin 2016, 21 heure au dimanche 26 juin 2016, 4 heure.

Le devis s'élève à 217,08 € H.T. soit 261.54 € T.T.C.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité